



Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE
DE
COGGIA



20160

ARRETE MUNICIPAL N° 51 /2021**Portant autorisation d'organisation d'un concert sur la place de l'Eglise
SAINT SAUVEUR à COGGIA le 28 juillet 2021**

Le Maire de la Commune de COGGIA,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2 alinéas 1, 2 et 3, concernant les pouvoirs de police du Maire,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 4 Décembre 1972 relatif aux zones protégées,

Vu l'Arrêté Préfectoral N°160037 du 13 Janvier 2016 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage,

Vu l'arrêté Préfectoral N° 2A-2018-04-24-001 du 24 avril 2018 relatif à l'emploi du feu en Corse du Sud,

Vu l'arrêté Préfectoral N° 2A-2021-06-17-00001 du 17 juin 2021 relatif au port du masque,

Conformément au décret 2021-955 du 19 juillet 2021 et notamment l'article 47-1

Vu la demande en date du 15 juillet 2021 formulée par l'Association Sorru in Musica pour l'organisation d'un concert sur la place de l'église SAINT SAUVEUR à COGGIA le mercredi 28 juillet 2021 à partir de 20 heures jusqu'à 23 heures 30,

Considérant que toutes les mesures relatives à la sécurité ont été prises,

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'Association Sorru in Musica est autorisée à organiser un concert sur la place de l'Eglise SAINT SAUVEUR à COGGIA le mercredi 28 juillet 2021 à partir de 20 heures, jusqu'à 23 heures 30, sous réserve des dispositions suivantes :

- Accès libre aux véhicules d'intervention pompier, gendarmerie, SAMU, etc.....
- Assurance réglementaire souscrite contre tous les risques éventuels,
- Prendre les dispositions auprès du SDIS de Corse du Sud pour intervention urgente en cas d'incendie,
- Tout emploi du feu est interdit,
- Pass sanitaire obligatoire.

ARTICLE 2 : Les infractions à la réglementation applicable seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 3 : Le Commandant de la Communauté de la Brigade de VICO et Monsieur François COGGIA, le Maire, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à COGGIA le 21 juillet 2021

Le Maire

François COGGIA

